

Conseil Municipal du 30 juin 2017

## **COMPTE RENDU**

### **ETAIENT PRESENTS :**

MM. VALLADE Michel - CAUET Claude - CHEVRIER Jean-Claude - DA PAULA Adélaïde - MORIN Dominique - THOMAS Josiane - CLAUX Chantal - ATTAL Frédéric - CHOCHON LAMBERT Isabelle - MENEGAZZI-PONDAVEN Sylvie - COUDERCHON Eric - HADJI Fahed - VOLPE Anthony - JOLLY Marie Françoise - GUYON Maria - DECATOIRE Réjane - SYLLA Aïssata - CLAUX Frédéric - DOUILLON Florence - SCHMIDT Frédéric - METAY Annie - ROCHE Patrick - CRUZ Marie - BOSC Eric - BINET Jocelyne.

### **ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :**

Monsieur VINCENT Louis a donné procuration à Madame CLAUX Chantal ;  
Madame CHOBLET Anne Marie a donné procuration à Madame CHOCHON LAMBERT Isabelle ;  
Monsieur YOUMELHANA Abdelkader a donné procuration à Monsieur ATTAL Frédéric.

### **ETAIT ABSENT :**

Monsieur MURCIA Patrick.

### **SECRETAIRE :**

Madame BINET Jocelyne.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Le MAIRE ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h00 et procède à l'appel nominal.

Monsieur Le MAIRE propose de désigner **Madame BINET Jocelyne** dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 – ADMINISTRATION GENERALE / DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017**

#### **1 – N°393/2017 – ADMINISTRATION GENERALE / DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017**

L'objet de la séance est de désigner 15 délégués et 5 suppléants qui participeront à l'élection sénatoriale prévue le dimanche 24 septembre 2017.

Les déclarations de candidatures sont obligatoires.

Monsieur le Maire rappelle que le scrutin est secret et sans débat, à la représentation proportionnelle, sans panachage ni vote préférentiel, et avec application de la règle de la plus forte moyenne.

Il rappelle que chaque conseiller municipal ne peut voter que pour une seule liste, sans adjonction, ni radiation de noms, et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions doit être considéré comme nul.

La composition du bureau électoral est présidée par le Maire (Michel VALLADE) et se compose des 2 conseillers les plus âgés (Patrick ROCHE et Chantal CLAUD) et des 2 conseillers les plus jeunes (Aïssata SYLLA et Fahed HADJI).

Madame BINET Jocelyne a été élue secrétaire de séance mais ne prend pas part aux délibérations du bureau électoral.

Monsieur le Maire donne communication des 2 listes candidates :

➤ **Liste de la majorité municipale « Ensemble Continuos Pierrelaye » :**

Michel VALLADE, Isabelle CHOCHON LAMBERT, Eric COUDERCHON, Chantal CLAUD, Jean-Claude CHEVRIER, Adélaïde DA PAULA, Frédéric ATTAL, Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN, Dominique MORIN, Josiane THOMAS, Anthony VOLPE, Marie-Françoise JOLLY, Fahed HADJI, Aïssata SYLLA, Louis VINCENT, Florence DOUILLON, Abdelkader YOUMELHANA, Anne Marie CHOBLET, Claude CAUET et Réjane DECATOIRE.

➤ **Liste du groupe « Un Avenir pour Pierrelaye » :**

Marie CRUZ et Eric BOSC.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

**Calcul pour l'élection des délégués et suppléants**

Le Bureau électoral détermine le quotient électoral pour les délégués titulaires. Il est égal, au nombre des suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de délégués à élire.

Si après cette opération, tous les mandats n'ont pas été attribués, il y a lieu de répartir les mandats restants un à un d'après le système de la plus forte moyenne.

1°) Election des délégués :

- Détermination du quotient électoral applicable aux délégués ( $QE^d$ ) = Nombre des suffrages exprimés / 15

$QE^d : 28/15 = 1,87$  arrondi à l'entier supérieur soit 2

- Attribution des mandats au quotient :

Liste « Ensemble Continuos Pierrelaye » :  $\frac{\text{Suffrages exprimés de la liste}}{QE^d} = \frac{24}{2} = 12$  mandats

Liste « Un Avenir pour Pierrelaye » :  $\frac{4}{2} = 2$  mandats

**Il reste un mandat à attribuer à la plus forte moyenne.**

Liste « Ensemble Continuos Pierrelaye » :  $\frac{\text{Suffrages exprimés de la liste}}{(\text{nombre de mandats de la liste} + 1)} = \frac{24}{12+1} = 1,85$

Liste « Un Avenir pour Pierrelaye » :  $\frac{4}{2+1} = 1,33$

**La liste « Ensemble Continuos Pierrelaye » ayant la plus forte moyenne, elle obtient le dernier mandat, soit 13 délégués au total et 2 délégués pour la liste « Un Avenir pour Pierrelaye ».**

2°) Election des Suppléants :

- Détermination du quotient électoral applicable aux suppléants ( $QE^s$ ) =  $\frac{28}{5} = 5,6$  arrondi à 6
- Attribution des mandats au quotient :  
 Liste « Ensemble Continuons Pierrelaye » :  $\frac{24}{6} = 4$  mandats  
 Liste « Un Avenir pour Pierrelaye » :  $\frac{4}{6} = 0,67$ , soit aucun mandat.

**Il reste un mandat à attribuer à la plus forte moyenne.**

Liste « Ensemble Continuons Pierrelaye » :  $\frac{24}{(4+1)} = 4,8$

Liste « Un Avenir pour Pierrelaye » :  $\frac{4}{1} = 4$

**La liste « Ensemble Continuons Pierrelaye » obtient le dernier mandat, soit les 5 suppléants.**

**Tableau récapitulatif des résultats de l'élection :**

<b>Nom de la liste</b>	<b>Suffrages obtenus</b>	<b>Mandats de délégués</b>	<b>Mandats de suppléants</b>
Ensemble Continuons Pierrelaye	24	13	5
Un Avenir pour Pierrelaye	4	2	0

Le tableau récapitulatif des 15 délégués et des 5 suppléants est joint en annexe.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**

**Le Maire,**

**Michel VALLADE**

**Secrétaire de séance,**

**Jocelyne BINET**

***NB : Les informations et les annexes relatives à tous les points de l'ordre du jour sont disponibles auprès du secrétariat général.***